

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de L'Avenir, tenue le **18 avril 2011**, à 19 h 30, à la salle de conférence de la Fabrique de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

	Siège No 4	François Vallières	
	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant	
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Les conseillers Pierre Lavallée et Louis Bissonnette sont absents.  
Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2011-04-128**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire du 18 avril 2011**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

- 3 Projet de la rivière - Approbation portion de lot donné à la municipalité
- 4 Projet de la rivière - Approbation du rapport de l'ingénieur pour conformité de la rue
- 5 **Période à l'assistance**

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- 6 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**ADMINISTRATION**

R 2011-04-129

**3. PROJET DE LA RIVIÈRE – APPROBATION PORTION LOT DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil le 7 mars 2011 la résolution R 2011-03-084 concernant l'approbation des plans de l'avant-projet de la rue projeté raccordé au Rang 1 en deux phases avec une virée a été adoptée;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le propriétaire doit céder à la municipalité une superficie de terrain n'excédent pas 10 % du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean-Guy Bisailon et Madame Marguerite Bisailon offrent à la municipalité une partie du lot 6 du Canton de Durham en vue d'en faire un parc municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver l'offre de Monsieur et Madame Bisailon qui consiste à céder une partie du lot 6 du Canton de Durham, ayant une superficie approximative de 224 mètres carrés, en vue d'en faire un parc municipal.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**4. PROJET DE LA RIVIÈRE - APPROBATION DU RAPPORT DE L'INGÉNIEUR POUR CONFORMITÉ DE LA RUE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**5. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2011-04-130

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **19 heures 40 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 4 mai 2011.**